

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-441/SG/FP accordant un congé de fin de séjour à un ingénieur des Travaux publiés de de l'Etat .

n° 70-441/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 avril 1970

Numéro JO
n° 9 du 11/05/1970

Date du numéro
11 mai 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Un congé administratif de huit mois à passer à Brest (29 N), 2, rue Saint-Pierre-Eglise, est accordé à M Alain Page, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, 4° échelon (groupe IT), en service au port de commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port), qui comptera au 4 juin 1970 2 ans, 8 mois de séjour ininterrompu outre-mer. Art. 2. — M. Alain Page, qui quittera définitivement le Territoire le 4 juin 1970 et qui voyagera seul, est autorisé à emprunter la voie anormale pour rejoindre son lieu de congé À cet effet, il lui sera fait une avance représentant le prix d'un billet de passage par voie aérienne en 1° classe Djibouti-Paris. Art. 3. M. Alain Page pourra prétendre, en outre, au remboursement de ses frais de transport par voie ferrée, en 1er classe, de Paris à Brest (29 N). Art. 4. — Les dépenses résultant de la présente décision sont imputables au budget annexe du port de commerce de Djibouti.